

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**CANTON D'AILLY-SUR-SOMME**  
**COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

**SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023**  
**Convocation du 22 novembre 2023**

**DÉLIBÉRATION**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit novembre à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

**Etaient absents** : Céline COLLET (pouvoir à Philippe PETIT), Yvette CARTON (pouvoir à Michel MARCHAND), Louis GUERRA (pouvoir à Bernard MICHALAK), Anne CALVARIN (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA)

Monsieur Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

**Eclairage Public chemin de la Marine (n°23-2023)**

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à :

- **Eclairage public chemin de la Marine**

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 15 293 € TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la commune et la FDE 80 une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE 80	5 659 €
- Contribution de la commune	9 634 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>15 293 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (M. THIÉFAINE), décide :

- D'adopter le projet présenté par la FDE 80
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 9 634 €

Le Maire,  
**Maria TREFCON**

